

## MAIRIE DE MALAFRETAZ

2024-39

Extrait du registre des délibérations  
Séance du 23 septembre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre le vingt-trois septembre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 19 septembre 2024

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Franck BOUVARD, M. Vincent GUICHARDAN, M. Bruno BOURY, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Christophe TRIPOZ, Mme Laurie PASCAL

Excusé : Mme Sandra RUCH, (ayant donné pouvoir à Laurie PASCAL), Mme Florence PIRAT, (ayant donné pouvoir à Vincent GUICHARDAN)

Secrétaire de séance : M. Patrick VERNOUX

### Aménagement d'une aire de loisirs et de sports (plateforme multisports et aire de fitness intergénérationnelles) Demande de subvention à la région Auvergne Rhône-Alpes

La commune souhaite compléter l'offre de service aux administrés et aux associations de son territoire en proposant un espace de loisirs et de sports favorisant les échanges et le dialogue.

A proximité de la salle d'animations et de l'école se situe un terrain de boules mis à disposition de l'école et des associations de la commune. La commune a le projet d'installer sur l'espace vert dans la continuité de ce terrain, une aire de loisirs et de sports intergénérationnelle.

Ce projet vise plusieurs objectifs :

- Compléter l'offre d'équipements existants et permettra aux associations de diversifier leurs activités et de les pratiquer de manière différente et en plein air.
- Répondre à une forte attente des jeunes de pouvoir faire du sport en accès libre et souvent en complément d'une pratique sportive en club et de pouvoir se retrouver au cœur d'un lieu identifié.
- Attirer les non pratiquants en recherche de lieux sportifs extérieurs en libre accès de contribuer à fidéliser les pratiquants actuels,

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue en Préfecture le 30/09/24  
Publiée le 30/09/24  
Le Maire,  
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture  
001-210102299-20240923-2024092339-AI  
Date de télétransmission : 30/09/2024  
Date de réception préfecture : 30/09/2024

**MAIRIE DE MALAFRETAZ**

**2024-39**

- Offrir un espace aménagé sécurisé, des équipements sportifs simples d'utilisation et à la portée de tous afin d'encourager les jeunes à se retrouver, partager et rencontrer d'autres personnes, tout simplement entretenir le lien social en dehors des réseaux sociaux.
- Offrir un lieu de vie d'échange, de jeux et de détente destiné aux familles.

Le projet sera composé de 2 espaces qui seront réalisés en 2024 :

- La plateforme multisports : aura une dimension de 12 m x 24 m conçu dans un design naturel à partir de poudre et fibres de bois recyclés. Le sol sera en gazon naturel afin de conserver l'attachement aux valeurs écologiques et durables de notre commune. Elle sera équipée de cages de foot, panier de basket et filet de volley et badminton.
- La zone de fitness plein air : 3 agrès de cardio-training et de musculation seront installés sur un espace délimité en sable (City Bike, Vélo à bras, Street workout Combi 2 Pro)

Il vise ainsi un large public : associations, jeunes et moins jeunes, scolaires, l'ensemble des habitants. Ils pourront bénéficier seul ou à plusieurs d'un équipement de loisirs et sportif en plein air, pratiquer plusieurs sports sur un terrain adapté et avoir une pratique sportive régulière.

Le coût du projet est de 86 140 € HT.

L'ANS nous informe d'un accord de financement à hauteur de 17 228.00 €.

Le département de l'Ain nous informe d'un accord de financement à hauteur de 25 842.00 €

Considérant la possibilité de solliciter l'aide de la Région afin d'atteindre les 80% de subventions publiques,

Le Maire propose le plan de financement suivant :

	Montant HT	Taux
Fonds propres	17 228,00 €	20%
<b>Sous-Total Autofinancement</b>	<b>17 228,00 €</b>	<b>20%</b>
ANS - Plan 5 000 équipements de proximité	17 228,00 €	20%
Département de l'Ain	25 842,00 €	30%
Région Auvergne Rhône-Alpes	25 842,00 €	30%
<b>Sous-Total Subventions publiques</b>	<b>68 912,00 €</b>	<b>80%</b>
<b>TOTAL DU PROJET</b>	<b>86 140,00 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le projet d'aménagement d'une aire de loisirs et de sports intergénérationnel

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le

Publiée le

Le Maire,

G LEROUX

Accusé de réception en préfecture  
001-210102299-20240923-2024092339-AI  
Date de télétransmission : 30/09/2024  
Date de réception préfecture : 30/09/2024

**MAIRIE DE MALAFRETAZ**

2024-39

composé d'une plateforme multisports et d'une aire de fitness en plein air ;

**Approuve** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération et à signer tous documents nécessaires ;

**S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Patrick Vernoux



Le Maire,  
Gary LEROUX



Accusé de réception en préfecture  
001-210102299-20240923-2024092339-AI  
Date de télétransmission : 30/09/2024  
Date de réception préfecture : 30/09/2024